

Évolutions 6.80

CONNECT 2023

SOMMAIRE

1. ÉVOLUTIONS	3
1.1 La gestion du mot de passe sur l'entreprise	3
1.1.1 <i>Quelle fonctionnalité est mise en place ?</i>	3
1.1.2 <i>Comment mettre en place un mot de passe sur l'entreprise ?</i>	3
1.1.3 <i>Comment créer un mot de passe à l'entreprise ?</i>	3
1.1.4 <i>Comment accéder à une entreprise avec un mot de passe ?</i>	4
1.1.5 <i>Comment modifier un mot de passe entreprise ?</i>	4
1.1.6 <i>Comment réinitialiser un mot de passe entreprise ?</i>	5
1.2 La gestion du mot de passe utilisateur ?	6
1.2.1 <i>Quelle est l'évolution pour la création d'un nouvel utilisateur ? ?</i>	6
1.2.2 <i>Comment l'utilisateur modifie son mot de passe lors de sa 1^{ère} connexion ?</i>	6
1.2.3 <i>Comment réinitialiser un mot de passe utilisateur ?</i>	7
2. MISES À JOURS LIÉES AUX DÉCLARATIFS	8
2.1 Mises à jour des valeurs conventionnelles	8
2.2 Mise à jour des référentiels DSN.....	8
2.2.1 <i>Quels sont les mises à jour ?</i>	8
2.2.2 <i>Mise à jour des codes IDCC</i>	9
2.2.3 <i>Mise à jour des listes officielles des organismes qui adhèrent à la dsn</i>	9
3. CORRECTIONS	10
3.1 Transport : majoration du taux d'heures supplémentaires structurelles fixes	10
3.2 Saisie sur salaire : calcul automatique	11
3.3 Autres corrections.....	11
4. ANNEXES	12
4.1 Liste des codes IDCC supprimés du référentiel DSN	12

1. ÉVOLUTIONS

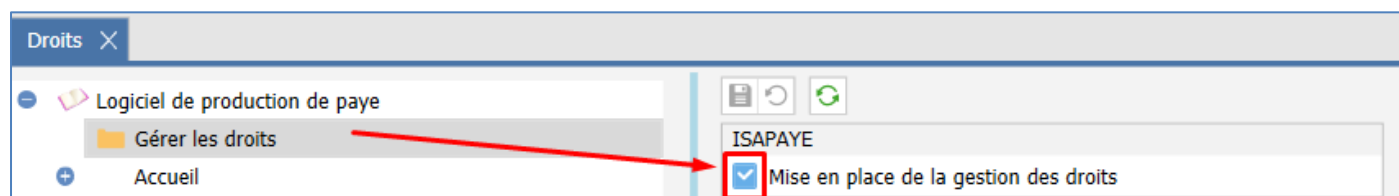
1.1 La gestion du mot de passe sur l'entreprise

1.1.1 Quelle fonctionnalité est mise en place ?

Un droit sur entreprise a été créé afin de permettre aux administrateurs du domaine et de l'entreprise de donner les accès à l'entreprise concernée.

1.1.2 Comment mettre en place un mot de passe sur l'entreprise ?

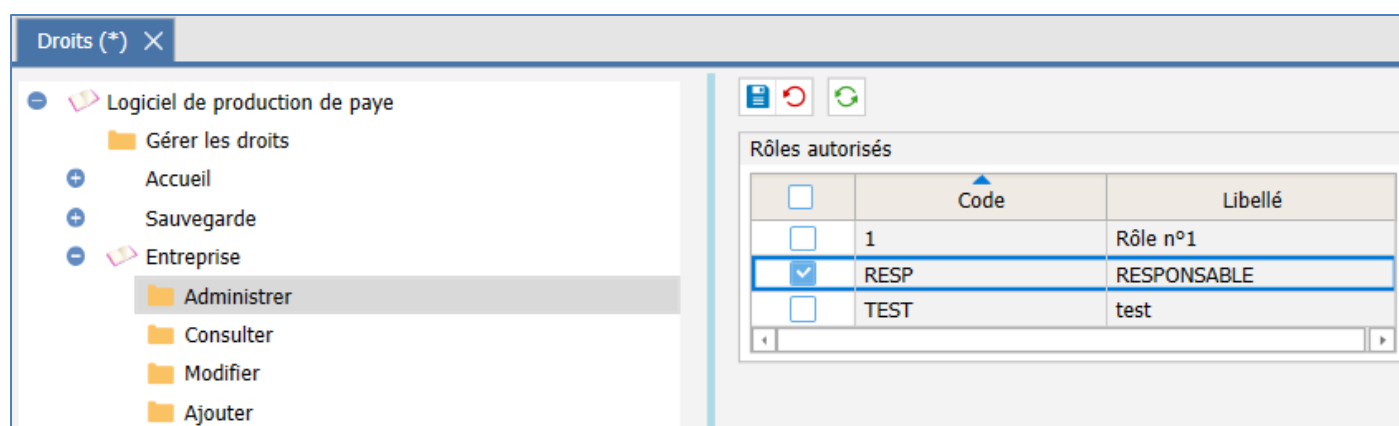
Il est nécessaire d'activer la gestion des droits en **Options/Utilisateurs et droits/Droits/Gérer les droits** :



La zone "Mise en place de la gestion des droits" doit être cochée.

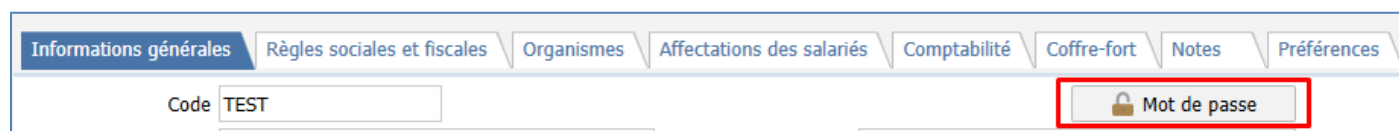
Dans la partie **Entreprise/Administrer**, cocher les utilisateurs qui pourront accéder à cette fonctionnalité

Exemple :



Ce nouveau droit permet d'accéder au bouton "Mot de Passe" de l'entreprise pour le rôle défini.

Sans ce droit, les utilisateurs ayant le rôle ne pourront pas accéder à la gestion du mot de passe de l'entreprise.



Il est impératif de quitter la session pour mettre à jour les droits attribués.

1.1.3 Comment créer un mot de passe à l'entreprise ?

La création du mot de passe n'est possible qu'aux utilisateurs ayant :

- L'affectation à l'entreprise à manager
- Dont leur rôle a le droit d'administrer l'entreprise en question.

En **Accueil/Entreprise/Modifier**, au niveau **Entreprise**, cliquer sur "**Mot de passe**"

Le mot de passe doit contenir :

⊖ Attention

- 8 caractères minimum
- 1 majuscule
- 1 chiffre
- 1 caractère spécial



À la création du mot de passe, un mail est adressé à l'ensemble des utilisateurs ayant un droit d'administrer l'entreprise.

1.1.4 Comment accéder à une entreprise avec un mot de passe ?

Lors de la sélection de l'entreprise, une vérification d'accès sera demandée :

1.1.5 Comment modifier un mot de passe entreprise ?

Une fois entrée dans l'entreprise, il sera possible de changer le mot de passe en **Accueil/Entreprise/Modification** au niveau de l'entreprise, cliquer sur "**Mot de passe**" :



À la modification du mot de passe, un mail est adressé à l'ensemble des utilisateurs ayant un droit d'administrer l'entreprise.

1.1.6 Comment réinitialiser un mot de passe entreprise ?

Lors de la sélection de l'entreprise, si l'utilisateur a oublié le mot de passe de l'entreprise, il peut demander à réinitialiser celui-ci.



Pour raison de sécurité, l'ensemble des administrateurs de l'entreprise et l'administrateur du domaine reçoivent une notification. Si l'utilisateur qui a fait la demande n'est ni l'un ni l'autre, il ne recevra pas de mail.

- ✓ Un premier mail est envoyé vers l'ensemble des administrateurs de l'entreprise pour les avertir que le mot de passe a été réinitialisé.
- ✓ Puis un second mail est envoyé à l'administrateur du domaine et le demandeur (s'il est administrateur de l'entreprise) contenant le nouveau mot de passe temporaire.

Il sera possible ensuite de remodifier le mot de passe.

1.2 La gestion du mot de passe utilisateur ?

1.2.1 Quelle est l'évolution pour la création d'un nouvel utilisateur ? ?

Dorénavant lors de la création d'un nouvel utilisateur, la saisie d'une adresse électronique est obligatoire. Elle permet l'envoi d'un mot de passe généré aléatoirement et à usage unique. Il est indispensable pour la 1^{ère} connexion.

ÉTAPE 1 : aller dans **Options/Administrations/Utilisateurs et Droits/Utilisateurs**

ÉTAPE 2 : cliquer sur le +

ÉTAPE 3 : saisir le login qui est le code Utilisateur, nom et prénom ainsi que l'adresse mail.

The screenshot shows a web interface for user management. At the top, there's a tab labeled 'Utilisateurs' with a close button. Below it are navigation icons: a plus sign, a minus sign, a document icon, and a refresh icon. A dropdown menu is open, showing 'Identification' as the selected tab, with other tabs 'Rôles', 'Affectations', and 'ISAPAYE'. The 'Identification' section contains four input fields: 'Login' with the value 'GEST', 'Nom' with 'gestionnaire', 'Prénom' with 'paye', and 'Email' with 'sl_paye@isagri.fr'. To the right of the 'Login' field is a button labeled 'Réinitialiser le mot de passe'.

ÉTAPE 4 : valider.

Un e-mail avec le mot de passe provisoire est envoyé sur l'adresse mentionnée.



Pour des raisons de sécurité, il est préconisé de saisir une adresse mail sur l'ensemble des utilisateurs.

1.2.2 Comment l'utilisateur modifie son mot de passe lors de sa 1^{ère} connexion ?

Une fois l'utilisateur créé et le mail reçu, le collaborateur peut se connecter à une session.

Exemple de mail :

Bonjour paye,

Veuillez trouver ci-dessous vos identifiants de connexion pour accéder à ISAPAYE :

Utilisateur : GEST
Mot de passe : eqtyeW4\$

Pour modifier votre mot de passe, depuis ISAPAYE, rendez-vous dans Options/Changer de mot de passe.

À l'ouverture de la session, reporter le code utilisateur et le mot de passe reçu.

Exemple :

Ensuite, une fenêtre s'ouvre pour personnaliser le mot de passe.

Le mot de passe doit contenir :

⊖ Attention

- 8 caractères minimum
- 1 majuscule
- 1 chiffre
- 1 caractère spécial

Le nouveau mot de passe saisi est valable un an. Un avertissement pour le réactualiser apparaît 10 jours avant la date d'échéance.

1.2.3 Comment réinitialiser un mot de passe utilisateur ?

Il est possible de réinitialiser le mot de passe d'un utilisateur.

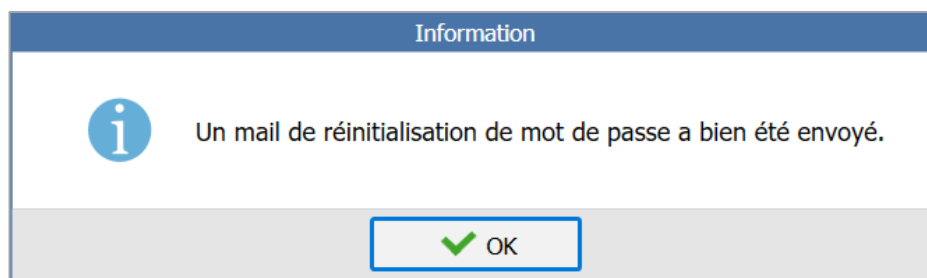
Seul l'utilisateur ayant le rôle "**Mise en place de la gestion des droits**" peut réinitialiser le mot de passe des utilisateurs.

ÉTAPE 1 : aller dans **Options/Administrations/Utilisateurs et Droits/Utilisateurs**

ÉTAPE 2 : Sélectionner l'utilisateur

ÉTAPE 3 : cliquer sur le bouton "**Réinitialiser le mot de passe**"

ÉTAPE 4 : un message s'affiche cliquer sur "**OK**"



Un mail avec le nouveau mot de passe provisoire est envoyé.

2. MISES À JOURS LIÉES AUX DÉCLARATIFS

2.1 Mises à jour des valeurs conventionnelles

Les avenants et accords non étendus ne sont actuellement pas disponibles et ne sont pas échéancés à ce jour.

Code IDCC	Libellé de la convention	Objet de la mise à jour	Date de la mise à jour	Date de l'accord ou Avenant
0292	nationale de la plasturgie du 1er juillet 1960.	Salaires	04/10/2023	Accord du 29 juin 2023
0843	nationale de la boulangerie-pâtisserie - entreprises artisanales-	Salaires	04/10/2023	Avenant territorial (Bouches-du-Rhône) n° 16 du 15 juin 2023
0953	nationale de la charcuterie de détail du 4 avril 2007	Salaires	04/10/2023	Avenant ° 51 du 15 juin 2023
1266	nationale du personnel des entreprises de restauration de collectivités	Salaires	05/10/2023	Avenant n° 64 du 20 juin 2023
1589	nationale des mareyeurs-expéditeurs	Salaires	04/10/2023	Avenant du 10 mai 2023
1619	nationale des cabinets dentaires (dentistes)	Salaires	04/10/2023	Accord salarial du 25 mai 2023
1982	nationale du négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques	Salaires	05/10/2023	Avenant du 13 janvier 2023
1996	nationale de la pharmacie d'officine	Salaires	04/10/2023	Accord collectif national du 3 juillet 2023
2021	nationale du golf	Salaires	04/10/2023	Avenant 88 du 20 juin 2023
3109	nationale des 5 branches industries alimentaires diverses	Salaires	04/10/2023	Avenant n° 19 du 9 juin 2023

2.2 Mise à jour des référentiels DSN

2.2.1 Quels sont les mises à jour ?

Les tables modifiées sont :

- **IDCC** : Code convention collective

- **MUT** : Code mutuelle
- **IVO** : Identifiant Organisme de Protection Sociale - versement organisme

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p23v01/>

2.2.2 Mise à jour des codes IDCC

Objet de la mise à jour	Code IDCC	Libellé
Création	3243	Convention collective nationale des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison - 01/08/2023



46 codes liés aux conventions collectives régionales du bâtiment ont été supprimés. Voir la liste complète en annexe ou sur le lien <https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p23v01/>

Aucune manipulation.

Les particularités des conventions collectives régionales du bâtiment peuvent toujours être utilisées à l'entreprise en cochant la région souhaitée.

Exemple :

<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BATI.STD - BATIMENT
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1596.STD - nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AIN.STD - AIN (RHONE-ALPES)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AUVERGNE.STD - ALLIER CANTAL HAUTE-LOIRE ET PUY-DE-DOME (AUVERGNE)
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BOURG_FRANCHE_COMTE.STD - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRETAGNE.STD - BRETAGNE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CENTRE_VAL_DE_LOIRE.STD - CENTRE-VAL DE LOIRE

2.2.3 Mise à jour des listes officielles des organismes qui adhèrent à la dsn

Pour retrouver ces listes, consulter le référentiel <https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p23v01/>

Objet de la mise à jour	Code organisme	Raison sociale	Code identification
Désactivation	MGENFILIA.STD	MGEN FILIA - 01/01/2000 - 31/01/2024	440363588
	MGENVIE.STD	MGEN VIE - 01/01/2000 - 31/01/202	441922002
Modification de date de validité	MSTSIMON.STD	MUTUELLE SAINT SIMON - 01/01/2000 - 31/10/2023	341689552
	MUROS.STD	MUROS - 01/01/2000 - 31/01/2024	433938081
	FTERRI.STD	LA FRATERNELLE DES TERRITORIAUX - 01/01/2000 - 31/12/2023	779558428
	MMCATLANT.STD	MUTUELLE MEDICALE CHIRURGICALE ATLANTIQUE - 01/01/2000 - 31/12/2023	781847975
	MUTCHORUM.STD	MUTUELLE CHORUM - 01/01/2000 - 31/01/2024	784621419

3. CORRECTIONS

3.1 Transport : majoration du taux d'heures supplémentaires structurelles fixes

Une modification est apportée sur le calcul du taux des heures supplémentaires fixes dans le transport pour prendre en compte la majoration des heures de prime de nuit.

Les lignes modifiées sont :

- **HSUP025.STD** - H SUPPLEM A 25% au 01/01/2023
- **HSUP125F.STD** - H SUPPLEM STRUCTURELLES A 125% (HSUP FIXES AU CONTRAT) - TRAN au 01/01/2023
- **HSUP150F.STD** - H SUPPLEM STRUCTURELLES A 150% (HSUP FIXES AU CONTRAT) - TRAN au 01/01/2023

Aucune manipulation.



Au besoin il est possible de faire un rappel sur heures supplémentaires **pour régulariser le taux** lorsque le salarié a perçu une prime pour heure de nuit. Aller dans les **Valeurs mensuelles** du calcul de bulletin et utiliser les données suivantes en fonction du besoin :

Rappel sur l'année en cours

Code à utiliser	Quoi renseigner ?
RAPPEL_HS_DSN.STD – RAPPEL S/H. SUPPLEM.EXO CHOIX DSN H. STRUCTURELLES	Par défaut le rappel sur heures supplémentaires est déclaré en S21.G00.051 code 017 Heures aléatoires. Saisir OUI pour déclarer ce rappel en code 018 - heures supplémentaires structurelles
RAPPEL_HS.STD RAPPEL S/H. SUPPLEM EXO	Saisir le montant du rappel de salaire sur la partie des heures supplémentaires qui rentrera dans le compteur CONGES PAYES (CP_PERIODE.ISA).



Il s'agit de régulariser uniquement un montant d'heure supplémentaire, il ne faut donc pas redéclarer les heures :

Aller en onglet **DSN** du calcul de bulletin et saisir **0** en nombre d'heure dans l'onglet **Éléments de rémunération**

Exemple :

Type de rémunération	Date de début	Date de fin	Montant	Nombre d'heures
001 - Rémunération brute non plafonnée	01/10/2023	31/10/2023	2146,79	
002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage	01/10/2023	31/10/2023	2146,79	
003 - Salaire rétabli – reconstitué	01/10/2023	31/10/2023	2146,79	
010 - Salaire de base	01/10/2023	31/10/2023	1996,79	
017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires	01/09/2023	30/09/2023	150,00	0
018 - Heures supplémentaires structurelles	01/10/2023	31/10/2023	249,55	17,33
026 - Heures supplémentaires exonérées	01/10/2023	31/10/2023	399,55	

3.2 Saisie sur salaire : calcul automatique

Les tranches de la donnée tableau **SAISIE_REMUNERATION.STD** ont été mises à jour pour permettre le bon calcul automatique de la part saisissable.

En **Paramètres/Bulletins de salaires/Données** sur l'onglet **Critères** :

Libellé	Borne inférieure		Borne supérieure
1ère tranche		≤	347,50
2ème tranche	347,50	≤	678,33
3ème tranche	678,33	≤	1010,83
4ème tranche	1010,83	≤	1340
5ème tranche	1340	≤	1670,83
6ème tranche	1670,83	≤	2007,50
7ème tranche	2007,50	≤	

Les fractions saisissables et le montant maximum retenu restent inchangés en **Accueil/Général/Barèmes**

Taux généraux			Taux accident du travail			Barèmes																										
Code SAISIE_REMUNERATION STD																																
Libellé SAISIE ARRET SUR REMUNERATION																																
Commentaires																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>TRANCHE DE REMUNERATION</th> <th>Fraction saisissable</th> <th>Montant maximum reten</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ère tranche</td> <td>0,05</td> <td>17,38 €</td> </tr> <tr> <td>2ème tranche</td> <td>0,10</td> <td>33,08 €</td> </tr> <tr> <td>3ème tranche</td> <td>0,20</td> <td>66,50 €</td> </tr> <tr> <td>4ème tranche</td> <td>0,25</td> <td>82,29 €</td> </tr> <tr> <td>5ème tranche</td> <td>0,33333</td> <td>110,27 €</td> </tr> <tr> <td>6ème tranche</td> <td>0,66666</td> <td>224,42 €</td> </tr> <tr> <td>7ème tranche</td> <td>1,00</td> <td>0,00 €</td> </tr> </tbody> </table>									TRANCHE DE REMUNERATION	Fraction saisissable	Montant maximum reten	1ère tranche	0,05	17,38 €	2ème tranche	0,10	33,08 €	3ème tranche	0,20	66,50 €	4ème tranche	0,25	82,29 €	5ème tranche	0,33333	110,27 €	6ème tranche	0,66666	224,42 €	7ème tranche	1,00	0,00 €
TRANCHE DE REMUNERATION	Fraction saisissable	Montant maximum reten																														
1ère tranche	0,05	17,38 €																														
2ème tranche	0,10	33,08 €																														
3ème tranche	0,20	66,50 €																														
4ème tranche	0,25	82,29 €																														
5ème tranche	0,33333	110,27 €																														
6ème tranche	0,66666	224,42 €																														
7ème tranche	1,00	0,00 €																														

Aucune manipulation.

3.3 Autres corrections

Numéro	Correction apportée
715493	Correction de période de contrat qui se génère à vide.
728611	Correction du FCTU en annule et remplace suite à un rappel salarié sorti.
735403	Correction du message bloquant en paramétrage des congés du salarié.
735608	Correction pour ouvrir les Editions archivées dans le répertoire défini.
750485	Correction du RCC lorsqu'il y a plusieurs rappels d'une même cotisation sur plusieurs salariés.
757812	Correction de l'erreur lors de l'accès au Voir/Modifier de la DSN.
757879	Correction sur le plan comptable afin de reprendre les suffixes.
767392	Ajout du contrôle S21.G00.55.003 CCH 11 triplet identifiant en calcul de DSN mensuelle.
768408	Correction de l'erreur en saisie groupée de variable.

771434	Modification de la recherche du code INSEE commune pour le versement mobilité.
774031	Correction des DSN à néant en cas de fractionnement.
774092	Correction des DSN à néant en cas de fractionnement.
774923	Correction de l'affichage des bordereaux DSN en Voir/Modifier .
776774	Correction du total de l'état du module des règlements.
772564	Une correction est apportée lors de l'édition de bulletin de salarié groupée pour afficher tous les compteurs.
777252	Modification des compteur e la ligne PRIME_SECRETARIAT.STD pour ne plus avoir de message en calcul de bulletin
778024	Correction du time out lors l'affichage de la liste des utilisateurs dans Utilisateurs et droits.
779536	Correction du time out en calcul de DSN mensuelle.
780503	Modification des arrondis de taux de la ligne PREV_CAD12.STD

4. ANNEXES

4.1 Liste des codes IDCC supprimés du référentiel DSN

Objet de la mise à jour	Code IDCC	Libellé
Suppressions	0076	Convention collective du bâtiment de la Charente - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0080	Convention collective du bâtiment et des travaux publics de la Moselle - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0134	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment des Hautes-Pyrénées - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0137	Convention collective du bâtiment et des travaux publics de l'Indre-et-Loire - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0140	Convention collective départementale du bâtiment du Puy-de-Dôme - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0142	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Haute-Saône - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0146	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Nièvre - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0149	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Vienne - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0152	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de l'Yonne - 01/01/1900 - 01/07/2018
	0157	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics des Vosges - 01/01/1900 - 01/07/2018

0192	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics du Doubs - 01/01/1900 - 01/07/2018
0194	Convention collective dans l'industrie du bâtiment pour le département du Cantal - 01/01/1900 - 01/07/2018
0208	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment du territoire de Belfort - 01/01/1900 - 01/07/2018
0252	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de l'Ain - 01/01/1900 - 01/07/2018
0357	Convention collective départementale du bâtiment de l'équipement électrique et des travaux publics de la Haute-Garonne - 01/01/1900 - 01/07/2018
0361	Convention collective des ouvriers du bâtiment du département de l'Indre - 01/01/1900 - 01/07/2018
0362	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics du Tarn-et-Garonne - 01/01/1900 - 01/07/2018
0365	Convention collective des ouvriers du bâtiment du Gers - 01/01/1900 - 01/07/2018
0372	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de l'Ariège - 01/01/1900 - 01/07/2018
0409	Convention collective du bâtiment et des travaux publics de la région du Limousin - 01/01/1900 - 01/07/2018
0436	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Charente-Maritime - 01/01/1900 - 01/07/2018
0599	Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de Meurthe-et-Moselle - 01/01/1900 - 01/07/2018
0797	Convention collective des ouvriers du bâtiment du département du Loir-et-Cher - 01/01/1900 - 01/07/2018
1638	Convention collective du département du Cher concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés- - 01/01/1900 - 01/07/2018
1642	Convention collective du département du Cher concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés- - 01/01/1900 - 01/07/2018
1668	Convention collective des ouvriers du bâtiment de la région Alsace - 01/01/1900 - 01/07/2018
1722	Convention collective des ouvriers du bâtiment de la région de Haute-Normandie - 01/01/1900 - 01/07/2018
1740	Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne - 01/01/1900 - 01/07/2018
1758	Convention collective du bâtiment du département du Tarn concernant les ouvriers employés par les entreprises occupant jusqu'à 10 salariés - 01/01/1900 - 01/07/2018

1759	Convention collective du bâtiment du département du Tarn concernant les ouvriers employés par les entreprises occupant plus de 10 salariés - 01/01/1900 - 01/07/2018
1779	Convention collective du bâtiment de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les ouvriers employés par les entreprises occupant jusqu'à 10 salariés - 01/01/1900 - 01/07/2018
1780	Convention collective du bâtiment de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les ouvriers employés par les entreprises occupant plus de 10 salariés - 01/01/1900 - 01/07/2018
1785	Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région Basse-Normandie - 01/01/1900 - 01/07/2018
1876	Convention collective régionale du bâtiment de la région Bretagne - 01/01/1900 - 01/07/2018
1886	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Loire - 01/01/1900 - 01/07/2018
2032	Convention collective du département de l'Isère concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés - 01/01/1900 - 01/07/2018
2033	Convention collective du département de l'Isère concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant plus de 10 salariés - 01/01/1900 - 01/07/2018
2145	Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région Corse - 01/01/1900 - 01/07/2018
2194	Convention collective régionale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, région Aquitaine - 01/01/1900 - 01/07/2018
2195	Convention collective régionale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment occupant plus de 10 salariés, région Aquitaine - 01/01/1900 - 01/07/2018
2267	Convention collective des ouvriers du bâtiment de la région Languedoc-Roussillon - 01/01/1900 - 01/07/2018
2354	Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment de la Savoie - 01/01/1900 - 01/07/2018
2584	Convention collective de la région Champagne-Ardenne concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (plus de 10 salariés) - 01/01/1900 - 01/07/2018
2585	Convention collective de la région Champagne-Ardenne concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (jusqu'à 10 salariés) - 01/01/1900 - 01/07/2018
2625	Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment des Pays de la Loire - 01/01/1900 - 01/07/2018
2667	Convention collective des ouvriers du bâtiment des départements Drôme, Ardèche - 01/01/1900 - 01/07/2018

Désactivations	0731	Convention collective nationale des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison, cadres - 01/01/1900 - 01/08/2023
	1383	Convention collective nationale des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison, employés et personnels de maîtrise - 01/01/1900 - 01/08/2023

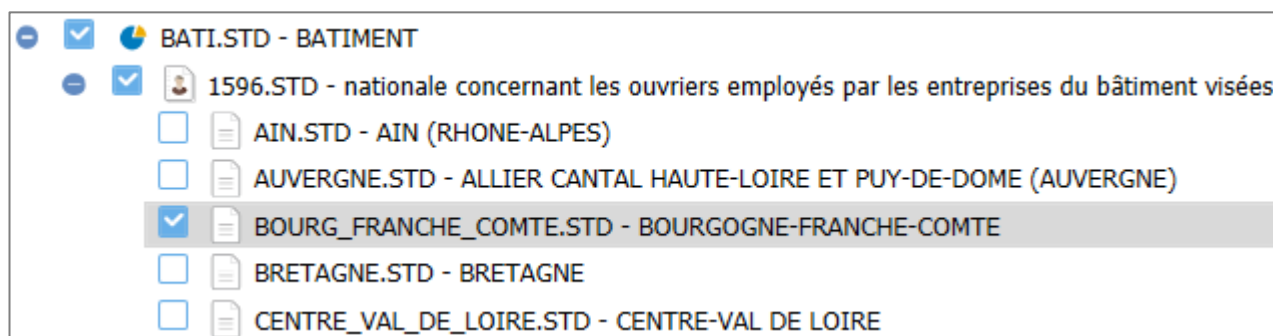
Les codes IDCC supprimés du référentiel étaient déjà absents des listes dans le logiciel.

Rappel :

Aucune manipulation.

Les particularités des conventions collectives régionales du bâtiment peuvent toujours être utilisées à l'entreprise en cochant la région souhaitée.

Exemple :



Cette documentation correspond à la version 6.80. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.